COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 06 décembre 2023

DEL20231206_127

L'an deux mil vingt-trois, et le six décembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 19, puis 20 à partir de 19h05, 21 ensuite à 19h07 et 22 à partir de 19h37 ;
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO (arrivé à 19h05 et la délibération DEL20231206_127) ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;
PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à 19h07 et la délibération DEL20231206_128), Isabelle ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES (arrivé à 19h37 au cours de la présentation du Projet Social de Territoire (PST) et à partir de la délibération DEL2023_12_131), Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3
Absents excusés avec procuration : Michel BRANTUS, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER ;
Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Frédéric CHABOD, David DE VITO, Anne-Marie LALLIARD, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI.
Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE.

DEL20231206_127 - Vote des subventions 2023 - complément

Rapporteur : Régine MAYORAZ, 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur ;
VU la délibération du Conseil communautaire DEL20230906_105, du 6 septembre 2023 portant approbation de la dernière définition de l'intérêt communautaire en date de la CCA&S ;
VU la délibération DEL20230315_025 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 15 mars 2023, portant approbation du BP du budget principal 2023 ;
VU la délibération DEL20230315_027 du Conseil du 15 mars 2023 votant l'attribution des subventions 2023 ;

VU la délibérations DEL20230906_100 du Conseil communautaire en date du 06 septembre dernier, portant correction du montant de subvention attribué au "Secours Catholique" au titre de la compétence "action sociale" de la Coll, visée pas ses statuts à l'article 9-5 et plus précisément ses missions concernant le soutien, la participation financière, et la coordination entre les acteurs locaux, ainsi que les institutions publiques et privées, conformément à l'article 9-5-2 de la définition de l'intérêt communautaire de la CCA&S ;
VU la délibération DEL20231102_116 du Conseil en date du 02 novembre 2023, concernant l'attribution d'une subvention d'équilibre au "Secours Catholique" pour l'Épicerie sociale "l'As de Coeur" ;

VU la délibération DEL20231102_119 du Conseil en date du 02 novembre 2023, portant rectification du montant de subvention 2023 attribué à "PLS.ADIL 74", voté au titre de la Politique du logement relevant de l'article 9-2 des statuts de la CCA&S, et conformément à la définition de son intérêt communautaire en la matière, visée par l'article 9-2-2 relative au PLH ;
VU l'avis favorable des membres du Bureau en date du 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'examiner une nouvelle demande de subvention présentée à la CCA&S pour l'année 2023 dans le cadre de ses actions de soutien aux activités agricoles et forestières en faveur de la transition écologique, prévues par l'article 9-1-5 de la définition de l'intérêt communautaire, précisant sa participation à des évènements de promotions agricoles et des actions visant à favoriser le développement agricole en complément des interventions communales ou ayant un caractère supra-communal, au titre de sa compétence Transition écologique prévue à l'article 9-1 des statuts de la CCA&S ;
CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande présentée par l'Association "JEUNES AGRICULTEURS HAUTE-SAVOIE" qui a été retenue pour organiser les 5, 6, et 7 décembre prochain, un séminaire au titre de l'Université d'Hiver des Jeunes Agriculteurs, constituant un des moment phare de l'année pour la structure qui rassemble des jeunes agriculteurs de la France métropolitaine et d'outre-mer permettant de traiter des problématiques agricoles rencontrées et des solutions envisagées, ensuite transmises au Ministère de l'Agriculture, tout en présentant le Territoire, son tourisme et ses nombreuses filières ;

Il est proposé au Conseil, d'allouer à ladite Association, un montant de 1 000 €, permettant à la Collectivité de contribuer à l'organisation de l'évènement précité, en soutien à l'activité agricole et conformément au tableau ci-dessous, reprenant l'ensemble des subventions votées par la CCA&S en 2023 :

COMPÉTENCES	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ 2022	MONTANT VOTÉ 2023	MONTANT RECTIFIÉ EN 2023	MONTANT PROPOSÉ 2023
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Coopération des Organismes de Formations du Genevois (COFG)	1 350,00 €	1 350,00 €	-	-
	Mission Locale Jeune	23 311,50 €	23 283,72 €	-	-
	Initiative Genevois	2 000,00 €	14 400,00 €	-	
TRANSITION ECOLOGIQUE	Jeunes Agriculteurs Haute-Savoie	-	-	-	1 000,00 €
POLITIQUE DU LOGEMENT	PLS-ADIL 74	1 394,00 €	1 658,00 €	-	-
	PLS ADIL 74 OLL	-	2 700,00 €	3 217, 00 €	-
INFRASTRUCTURES - SPORT	Tennis club	-	3 600,00 €	-	-
	Association sportive du Collège de la Pierre aux Fées	3 000,00 €	3 000,00 €		
ACTION SOCIALE	Secours catholique	11 688,00 €	9 090,00 €	13 290 €	-
	REGAARS	1 500,00 €	2 000,00 €	-	-
	APRETO	700,00 €	700,00 €	-	-
	Banque Alimentaire	2 444,88 €	2 535,00 €	-	-
	Conciliateurs de justice	500,00 €	500,00 €	-	-

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution de la subvention complémentaire telle que proposée au titre de l'année 2023, d'un montant de 1 000 € aux "JEUNES AGRICULTEURS HAUTE-SAVOIE" ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au BP du budget principal 2023.

Le Secrétaire de séance
Madame Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/12/2023
Publié, le 12/12/2023

PAGE ANNULÉE